



d'assurance pour voitures de location. Si vous ne bénéficiez pas d'une garantie supplémentaire de votre assureur ou de votre émetteur de carte de crédit, ou si vous louez une voiture dans un pays autre que le Canada ou les États-Unis, envisagez la possibilité d'opter pour l'assurance offerte par l'agence de location de voitures. Veuillez vous adresser à votre représentant d'assurance pour obtenir plus de précisions à ce sujet.

aux conducteurs qui n'ont présenté aucune réclamation pendant un certain temps et, dans le cas des jeunes ou nouveaux conducteurs, à ceux qui ont réussi un cours de conduite reconnu. Veuillez à obtenir tous les rabais auxquels vous êtes admissible.

10 Que puis-je faire pour réduire ma prime d'assurance automobile?

Les primes d'assurance automobile varient en fonction des risques que votre voiture soit impliquée dans un accident ou soit autrement endommagée ou volée. Ces risques dépendent de facteurs tels que votre dossier de conduite, vos antécédents en matière de réclamation, le type de voiture que vous conduisez, la distance que vous parcourrez avec votre voiture, la région où vous conduisez votre voiture et les personnes de votre ménage qui utilisent votre voiture. Le meilleur moyen de maintenir vos primes au minimum est de conduire prudemment et d'éviter les accidents. Certaines compagnies d'assurance offrent des rabais aux conducteurs aînés, aux conducteurs qui assurent plus d'un véhicule auprès d'elles,

Rappelez-vous qu'il n'y a pas de question stupide. Alors, n'hésitez pas!




Apprenez à comprendre votre assurance. Faites-en un point d'honneur.

Des questions au sujet de l'assurance?

 **Appelez-nous!**

Bureau d'assurance du Canada
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

-  @InsuranceBureau
-  facebook.com/insurancebureau
-  youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  **BAC**

© 2018 Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à votre situation, obtenez des conseils d'un professionnel compétent.

IBC  BAC

Assurance automobile



Q ET R SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE



Questions à poser à votre représentant d'assurance

Voici quelques questions à poser à votre représentant d'assurance avant de souscrire votre assurance automobile.

Bien que la présente brochure fournisse des réponses aux questions de base sur l'assurance, votre représentant d'assurance demeure la meilleure ressource pour les questions particulières que vous pourriez avoir.

1 Si je suis impliqué dans une collision, de quelle couverture puis-je m'attendre de mon contrat d'assurance automobile?

Tout conducteur au Canada doit détenir une assurance automobile de base. C'est la loi. L'assurance automobile de base varie d'une province à l'autre, mais elle comprend la garantie « Responsabilité civile » et, dans certains cas, la garantie « Indemnités d'accident » :

- **Responsabilité civile** – Cette garantie intervient si vous blessez quelqu'un ou endommagez les biens d'autrui avec votre voiture et que cette personne présente une réclamation ou tente des poursuites contre vous. Cette garantie est obligatoire.
- **Indemnités d'accident** – Cette garantie prend en charge vos frais de réadaptation et de soins médicaux et vous procure un revenu de remplacement (sous réserve de certaines limites) si vous êtes blessé dans un accident. Au chapitre des indemnités d'accidents, chaque province ou territoire a ses propres règles et limites.

Renseignez-vous sur les autres garanties pouvant être incluses à votre assurance obligatoire provinciale. Informez-vous au sujet des limites de votre contrat. Dites à votre représentant d'assurance comment vous utilisez votre voiture. Faites-vous régulièrement du covoiturage? Vous arrive-t-il de transporter un groupe d'enfants à une pratique de hockey? Conduisez-vous fréquemment aux États-Unis?

Déterminez si votre assurance responsabilité civile actuelle convient adéquatement à vos habitudes de conduite. Et renseignez-vous sur les garanties supplémentaires facultatives que votre contrat pourrait offrir.

2 Quelles sont les garanties facultatives offertes?

L'assurance pour les dommages causés à votre véhicule est facultative, sauf au Manitoba et en Saskatchewan où vous devez souscrire une assurance de première partie pour ces dommages. Voici les garanties facultatives les plus courantes :

- **Collision** – Cette garantie couvre les pertes ou dommages causés à votre voiture lors d'une collision.
- **Sans collision ni versement** – Cette garantie couvre les pertes ou dommages à votre voiture attribuables à un sinistre autre qu'une collision (p. ex., incendie, vol, vandalisme).

Il existe d'autres garanties facultatives. Par exemple, la garantie « **Perte de jouissance** » prend en charge les frais de location d'une voiture si votre automobile est endommagée dans une collision et doit être réparée. Les garanties « **Indemnisation sans dépréciation** » pour les véhicules neufs et « **Protection familiale** » sont d'autres exemples de garanties facultatives. Renseignez-vous sur la gamme complète des garanties offertes auprès de votre représentant d'assurance.

3 Je conduis une minoune. Ai-je besoin d'une garantie « Collision »?

La garantie « Collision » est facultative dans toutes les provinces, sauf au Manitoba et en Saskatchewan. Dans le cas d'un véhicule âgé, vous pouvez choisir de ne pas opter pour la garantie Collision, surtout si des dommages relativement mineurs pouvaient coûter plus cher à réparer que la valeur du véhicule.

4 Qui est assuré au titre de mon contrat d'assurance automobile?

Vous devez déclarer dans votre proposition d'assurance tous les conducteurs de votre ménage qui détiennent un permis ainsi que le conducteur principal du véhicule. Tous les conducteurs qui détiennent un permis sont assurés au titre de votre contrat d'assurance automobile s'ils ont obtenu votre consentement pour conduire votre véhicule. Mais n'oubliez pas que lorsque vous prêtez votre voiture, vous prêtez également votre assurance. Si la personne qui la conduit cause un accident, cette collision sera inscrite à votre dossier d'assurance et vos primes pourraient augmenter en conséquence.

5 Qu'est-ce qu'une franchise? Que recommandez-vous?

Les garanties Collision et Sans collision ni versement sont toutes les deux assorties d'une franchise (montant que vous devez payer si vous faites une réclamation). Demandez quelle sera l'incidence sur votre prime selon que vous choisissez une franchise plus ou moins élevée. Mais assurez-vous de ne pas choisir une franchise trop élevée que vous ne pourriez pas payer en cas de réclamation. Plus votre franchise est élevée, plus votre prime sera basse. Des exigences particulières relatives à la franchise peuvent également s'appliquer dans le cas d'un véhicule loué ou financé.

6 Avant, je parcourais plus de 50 kilomètres par jour pour aller travailler. Maintenant, je suis mère au foyer et je me sers de la voiture uniquement pour faire des courses. Est-ce que la distance parcourue a une incidence sur mon assurance automobile?

La distance que vous parcourez a une incidence sur votre prime d'assurance. Vérifiez auprès de votre représentant d'assurance si la prime que vous payez correspond à la distance que vous parcourez avec votre voiture.

7 Je m'apprête à acheter une voiture neuve. Est-ce que le type de voiture que je choisis a une incidence sur mes primes d'assurance?

Oui.

Le système CLEAR (**Tarification automobile selon la sinistralité canadienne**) permet de déterminer la moyenne du montant et de la fréquence des réclamations d'assurance liées à la plupart des marques et des modèles de voitures. La majorité des compagnies d'assurance utilisent le système CLEAR

pour classer les véhicules en fonction de leur bilan de sécurité et de leur coût de réparation ou de remplacement, puis elles peuvent offrir des réductions de prime aux conducteurs qui achètent les voitures bénéficiant

des meilleures cotes. Par exemple, certains véhicules risquent davantage d'être volés que d'autres, certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages, d'autres coûtent moins cher à réparer et certains protègent mieux leurs occupants en cas de collision. Vérifier la cote de différents types de voitures avant votre achat pourrait vous permettre d'économiser au moment d'assurer votre voiture neuve. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la cote des voitures, consultez le document *Différences entre les voitures* sur le site www.abc.ca ou demandez des précisions à votre représentant d'assurance.

8 Existe-t-il une garantie particulière que je devrais souscrire si j'achète ou loue une voiture neuve plutôt qu'une voiture d'occasion?

Il existe une garantie facultative conçue expressément pour les voitures neuves, soit l'avenant « Indemnisation sans dépréciation d'une durée limitée ». Dès qu'une voiture neuve sort du concessionnaire, sa valeur marchande commence à diminuer. Cependant, vous pouvez souscrire à l'égard de votre voiture neuve une assurance qui, pendant une durée limitée, vous indemniserait en cas de sinistre

assuré comme si la voiture était flambant neuve. Cette garantie peut se révéler particulièrement utile lorsqu'une voiture relativement neuve est gravement endommagée ou volée. Au Québec, cette

garantie est offerte sous forme d'avenant appelé « **Modification à l'indemnisation** ».

9 Je voyage beaucoup et loue des voitures partout dans le monde. Dois-je souscrire l'assurance contre les dommages matériels offerte par les agences de location de voitures?

S'il vous arrive fréquemment de louer une voiture au Canada ou aux États-Unis, vous auriez intérêt à souscrire auprès de votre assureur une assurance responsabilité civile supplémentaire pour vous, votre conjoint et tout autre conducteur désigné. En outre, certains émetteurs de carte de crédit fournissent certains types de garantie « Collision » à l'égard des voitures de location lorsque les frais ont été imputés à cette carte. Vérifiez si votre carte de crédit offre des options

Puisque l'assurance automobile varie considérablement d'un contrat à l'autre, veuillez vous adresser à votre représentant d'assurance pour connaître les limitations et exclusions particulières de votre contrat.

